



Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

À notre école

L'école au Coeur-des-Collines est une école primaire en milieu rural, qui est composée de deux bâtiments; l'immeuble La Pêche construit en 1958 (rénovée en 2023) et l'immeuble Ste-Cécile construit en 1961. Les immeubles sont à distance de marche, ce qui permet au personnel qui travaille dans les deux immeubles de se déplacer facilement. La population présente sur le territoire desservi par l'école représente un milieu socio-économique (ISME) au 7^e rang de l'indice de défavorisation des écoles au Québec. majoritairement francophone. Le territoire de l'école s'étend sur plus de 600 km² et cette année, c'est près de 420 élèves qui fréquentent nos immeubles du préscolaire 4 ans à la 6^e année et l'immeuble La Pêche accueille les élèves de la 1^{re} à la 6^e année puis l'immeuble Ste-Cécile accueille les élèves du préscolaire de 4 et 5 ans.

Nous avons une équipe-école très stable qui est formée : 1 direction, 1 direction-adjointe, 1 secrétaire, 1 agente de bureau, 1 technicienne en service de garde, 5 techniciennes en éducation spécialisée, 7 éducatrices en service de garde, 10 surveillants de dîner, de 26 enseignants et 4 enseignants-orthopédagogues. Notre service de garde, Le Tourbillon, accueille près de 140 élèves de façon régulière. Nos éducatrices engagées valorisent le développement de l'aspect social grâce à des activités stimulantes pour les élèves. Nous travaillons en collaboration avec les T.E.S. afin d'assurer des suivis tant au niveau comportemental que social. La promotion du code de vie se poursuit durant les heures du service de garde.

Portrait de situation

- En fonction du questionnaire maison portant sur le sentiment de sécurité (décembre 2025), voici les faits saillants:
- Notre système d'encadrement est basé sur les trois valeurs suivantes : confiance, communication constructive et respect.
 - Les violences subies par les élèves de l'immeuble La Pêche sont souvent d'ordre verbal et physique.
 - Le nombre d'incidents violents rapporté a tendance à diminuer à mesure que l'âge des enfants augmente.
 - Les élèves perçoivent que les incidents de violence qu'ils subissent surviennent lors des récréations, pendant l'heure du dîner, dans les salles de classe et dans l'autobus.
 - Les élèves de l'immeuble La Pêche qui subissent de l'intimidation en parlent plus à leurs parents et à leurs amis qu'au personnel de l'école.
 - Le personnel de l'école applique les règles de vie lorsque les élèves ne les respectent pas.
 - Le sentiment de bien-être et le climat de sécurité sont favorables au développement des élèves.

Priorités

- Diminuer de 22,5% le nombre d'élèves qui subissent, souvent ou très souvent, des insultes ou se font traiter de noms, d'ici le 30 mai 2026.
- Faciliter l'ensemble des transitions vécues par les élèves.
- Améliorer les relations interpersonnelles dans l'école.
- Diminution de la violence verbale.
- Améliorer la communication et les suivis.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

- Violence à caractère sexuel: L'analyse des données de 24-25 ne nous permet pas de dresser un portrait précis de la situation actuelle, c'est pourquoi nous y porterons une attention particulière en 25-26.
- Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationalité: Nous n'avons pas de données à ce sujet présentement.

Conflit

Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Nos
moyens

- Enseignement explicite de la communication non violente;
- Enseignement explicite de la démarche de résolution de conflits aux élèves et aux membres du personnel;
- Utiliser les porte-clés lors des interventions;
- Importance du rôle du témoin;
- Révision mensuelle du plan de surveillance afin d’augmenter le nombre de surveillants sur la cour de récréation, d’avoir une vue d’ensemble des lieux plus problématiques;
- Utiliser différentes aires de jeux pour les élèves;
- Repérage rapide du personnel surveillant sur la cour de récréation (port du dossard);
- Présence des intervenants durant les temps de récréation et de dîner;
- Présentation des données au personnel de l’école et aux élèves;
- Suivi par le premier intervenant auprès de la victime ou du dénonciateur;
- Ateliers TES en salle de classe (thèmes divers : empathie, bienveillance, violence et intimidation);
- Suivi 2-1-1
- Valorisation des comportements positifs

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel:

- Sensibiliser les élèves à ce type de violence avec la littérature jeunesse et des ateliers préventifs en salle de classe.
- Programme Parapluie (sensibilisation au réseaux sociaux, partage d’images, sexto, etc.)
- Journée contre l’homophobie du 17 mai.
- Programme de formation du MEQ en éducation à la sexualité (COSP)
- Visite du GRIS Montréal.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !



Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

-Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

- S’assurer que la discussion se passe dans un endroit approprié afin d’assurer la confidentialité EXIGÉE par la direction.
- Préserver l’anonymat de la victime et du présumé instigateur dans toutes les communications.

Actions à prendre lorsqu’un acte de violence ou d’intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l’analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées en :

- Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victimes, instigateurs) pour évaluer et documenter la situation.
- Évaluer les circonstances (Impulsivité, accident, volontaire, définir le motif) et évaluer le risque de récidive.
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien et d’encadrement mises en place.
- Informer la direction de la situation.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l’analyse de la situation (profil de l’élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

Exemples: Contrat d’engagement, retrait de privilège ou d’activité, rencontre avec le policier-éducateur , suspension interne accompagnée de gestes réparateur, suspension externe, etc.

Mesures de soutien et d’encadrement

- Reconnaître l’incident et rassurer l’élève.
- Valoriser la dénonciation.
- Intensifier les interventions préventives priorisées selon les besoins.
- Réaliser des scénarios sociaux des actions attendues, afin de l’outiller si la situation devait se reproduire.
- Identifier avec lui des personnes de confiance à l’école pour faciliter la dénonciation.
- Selon la situation, informer les parents.
- Établir avec lui un plan de sécurité, mesures de protection.
- En cas de besoin, référence à des services complémentaires.
- Suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine, 1 mois)

Suivi

- Suivi 2-1-1
- Communication aux parents
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte
- Consignation officielle des événements.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

- Pour les élèves : Dénonciation à un adulte de l'école
- Pour les parents : Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel
- Pour le personnel : Communication avec le TES ou la direction

Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Équipe de direction:

Kim Côté, 819-503-8809 poste 820 701

Jessica Houle, 819-503-8809, poste 808 711

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Éducatrices spécialisées :

Véronique Meunier

Stéphanie Flansberry

819-503-8809

CSSPO

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspou.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

CISSSO

811 option 2

cisss-ouataouais.gouv.qc.ca

CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

CIASF

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905

www.ciasf.org

Commission des services juridiques

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou

819-776-6060

Jeunesse j'écoute

1-800-668-6868